RÈGLEMENT NO 0973-001

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 0973-000 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE OUEST DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE, INCLUANT UNE NOUVELLE CENTRALE DE RÉPARTITIONS DES APPELS D'URGENCE 911 AINSI QU'UN EMPRUNT DE 22 167 000 \$, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement, le dépôt dudit projet de règlement et l'avis de motion numéro CM-16506/24-01-16 donné aux fins des présentes lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 16 janvier 2024;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1.- Le règlement 0973-000 est par les présentes modifié en remplaçant le titre par le suivant :

«Règlement décrétant des travaux de construction de la nouvelle caserne ouest du Service de la sécurité incendie, incluant une nouvelle centrale de répartition des appels d'urgence 911 ainsi qu'un emprunt de 25 107 000 \$».

ARTICLE 2.- L'article 1, du règlement 0973-000 est modifié en remplacent l'annexe « 1 », intitulée devis estimatif préparé par Robert Asselin, adjoint au directeur général – bureau de projets, daté du 11 avril 2023 par le devis estimatif amendé préparé par monsieur Robert Asselin, ingénieur, daté du 15 janvier 2024, lequel est joint au présent règlement comme annexe « 1 ».

ARTICLE 3- L'article 2 du règlement 0973-000 est remplacé par le suivant :

« Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 25 107 000 \$ aux fins du présent règlement. »

ARTICLE 4.- L'article 3 du règlement 0973-000 est remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 25 107 000 \$ sur une période de 20 ans. »

La Maira

ARTICLE 5.- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

L	LE IVIA	IE,			
_					
- 1	MARC	BOUR	CIFR		

La	Greffière	de la	Ville.
La	OFCHICLE	uc ia	ville,

MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA

/ss

16 janvier 2024 16 janvier 2024 *** ***

Avis de motion : Présentation : Adoption : Approbation : Entrée en vigueur :